

Commission ECB du CNPN du 23 septembre 2021

AVIS du CNPN sur le PNA en faveur de la Grande Mulette (Pseudunio auricularia) 2022-2031



Suite à la présentation du plan d'action, pour les dix ans à venir, par l'opérateur principal et animateur du plan, qui a fait l'objet de 4 réunions par bassin hydrologique et une synthèse des groupes de travail thématiques, le CNPN a engagé un vaste débat et fait part de ses remarques et suggestions suivantes :

- le plan se focalise encore beaucoup sur la connaissance des populations et pas assez sur les actions de conservation,

- six populations ont été identifiées comme majeures en France, dont la plus grande (80 000 individus) concerne le Val de la Charente, alors que ce fleuve côtier est parmi les plus pollués du bassin Adour-Garonne et produit peu de juvéniles :

- a - Qu'envisagez-vous sur ce cours d'eau pour améliorer la qualité des milieux ?

- b - Êtes-vous sollicité sur les travaux de dévasement envisagés sur le fleuve à court terme et ceci notamment sur les zones sensibles de présence des mulettes ?

- c - Y-a-t-il une demande de dérogation du maître d'ouvrage des travaux ?

- d - Un suivi des populations est-il envisagé ?

- la grande Mulette est utilisée dans ce PNA comme une espèce parapluie des cours d'eau.

- a - Quel lien y a-t-il entre ces PNA d'animaux utilisant peu ou prou les mêmes milieux comme la Loutre, le Desman ou l'Esturgeon, poisson hôte ?

- b - quel est le rôle de l'Épinoche comme poisson hôte ?

- c - pourquoi n'y a-t-il pas un volet international par une coopération avec l'Espagne par exemple ?

- le PNA proposé présente trop de généralités (grands objectifs) et les actions ne sont pas assez précises au risque d'échouer,

- les opérations de translocation ne sont pas suffisamment renseignées et les protocoles à compléter; quelles sont les études génétiques qui soutiennent ces opérations? Quelles sont les conditions optimales de réintroduction/renforcement de l'espèce (qualité des milieux, absence de prédation des larves, présence des poissons hôte ?

- la coordination du plan pour les dix années à venir est-elle équilibrée entre les actions de connaissance et de conservation qui sont nécessaires d'entreprendre ?

- ne faudrait-il pas en conséquence soumettre au CNPN l'état d'avancement du plan et ses actions à mi-parcours ainsi que leur évaluation ?

- aucune mesure n'anticipe le changement climatique. Qu'avez-vous prévu dans ce domaine ?

- certains membres incitent à la prudence en évoquant la primauté de la connaissance avant de se lancer dans une programmation d'actions à risques.

En conclusion, le CNPN émet un avis favorable au nouveau plan d'action sous conditions que l'ensemble des remarques ci-dessus soient discutées au sein du comité de pilotage et incluses dans le PNA et notamment :

- l'évaluation à mi-parcours du PNA et son examen par le CNPN,
- le volet "protection des milieux aquatiques" mieux intégré dans les actions du plan,
- les actions et mesures plus précises et opérationnelles,
- les actions pilotes de renforcement de populations mieux étudiées sur les aspects qualité du milieu récepteur, présence des poissons hôtes, ...
- le développement des actions à l'international.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB